



Mention B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

***20097899***

Déposé au greffe du
tribunal de l'entreprise de Liège,
division Arlon, le 13.08.2020
~~Le Greffier~~

Greffe

MONITEUR BELGE

N° d'entreprise : 0450 810 864

Nom(en entier) : **SCIERIE DE LANDIN**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société Anonyme**Adresse complète du siège : **Rue de la Station 1-6730 TINTIGNY****Objet de l'acte : Prorogation du mandat d'administrateur**

L'assemblée générale ordinaire du 20 juin 2020 a décidé à l'unanimité des voix et à compter de ce jour de proroger pour une nouvelle période de six ans les mandats d'administrateur de Monsieur Guillaume STIERNON et les mandats d'administrateurs-délégués de Messieurs Louis STIERNON et François STIERNON.

Leur mandat d'administrateur et d'administrateur-délégué expirera lors de l'assemblée générale ordinaire de 2026.

Déposé en même temps copie du PV de l'Assemblée Générale ordinaire du 20 juin 2020

Fait à Tintigny, le 20 juin 2020.

STIERNON Louis

Administrateur-délégué

19-08-2020

BELGISCH STAATSBLAD

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad -- 25/08/2020 -- Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).